

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 96.00.626.003.1 DU 28 MAI 1996

**Pont-bascule
à équilibre automatique MILLIER
modèle RMA.H
(CLASSE III)**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

Société MILLIER, 15 rue du Dauphiné, 69800 Saint Priest.

OBJET

La présente décision complète et modifie les décisions :

- n° 89.1.67.626.1.3 du 28 novembre 1989 (1)
- n° 91.00.626.006.1 du 15 juillet 1991 (2)
- n° 93.00.626.008.1 du 25 mars 1993 (3)

relatives au pont-bascule à équilibre automatique MILLIER modèle RMA.H.

CARACTERISTIQUES

Le pont-bascule MILLIER modèle RMA.H, faisant l'objet de la présente décision, diffère du

(1) *Revue de Métrologie*, décembre 1989, page 1482.

(2) *Revue de Métrologie*, août 1991, page 844.

(3) *Revue de Métrologie*, mars 1993, page 508.

modèle approuvé par les décisions précitées par la liste des capteurs constituant le dispositif équilibreur et transducteur de charge, qui est complétée par l'adjonction des capteurs à jauges de contrainte suivants :

- REVERE TRANSDUCERS, type SHBxM, objet de l'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 92.00.644.015.4 du 1er décembre 1992 ;
- HBM, type Z6 C3, objet de l'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 87.4.02.651.7.3 du 10 février 1987.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments faisant l'objet de la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- le nom ou la marque d'identification du fabricant,
- la référence du modèle et le numéro de série de l'instrument,
- la classe de précision et les caractéristiques métrologiques,
- le numéro et la date de la décision suivants : n° 89.1.67.626.1.3 du 28 novembre 1989.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les caractéristiques métrologiques du pont-bascule MILLIER modèle RMA-H étant dépen-



dantes de celles de ses éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité du dispositif récepteur de charge et du dispositif mesureur de charge doit être apportée lors de la vérification primitive de ces instruments.

DEPOT DE MODELE

Les plans et les schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, sous la référence de dossier DA 24.488/A, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

